

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 55 (1910)
Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

troupes du génie et 5 territoriaux. Les 15 directions du génie, existantes, seront réduites à 12 dans les résidences des corps d'armée, et on formera 13 sous-directions dans les autres garnisons les plus importantes, ainsi qu'un certain nombre d'officiers pour les fortifications.

Ces modifications entraînent une sensible augmentation des cadres d'officiers :

Officiers généraux : en plus : 2 lieutenant-généraux et 6 majors-généraux, total 151 au lieu de 143.

Officiers d'état-major : 151 au lieu de 137.

Officiers d'infanterie : augmentation : 25 lieutenant-colonels, 46 majors, 161 capitaines, 354 officiers subalternes, total 7187 au lieu de 6603.

Officiers de cavalerie : 982 au lieu de 933.

Officiers d'artillerie : on augmente de 22 officiers supérieurs, 78 capitaines, 364 officiers subalternes ; on fera rentrer dans l'artillerie les officiers de forteresse, et le total sera de 2242 au lieu de 1715.

Officiers du génie : total 610 au lieu de 554.

Des changements de moindre importance intéressent les officiers de carabiniers, les officiers médecins, vétérinaires, etc.

Les modifications les plus importantes, comme vous l'aurez remarqué, concernent l'artillerie ; mais elles constituent simplement, pour la plupart, un nouvel encadrement des régiments actuels, en vue d'une plus rationnelle répartition des batteries. En ayant 36 régiments d'artillerie, nous nous procurons dès le temps de paix les 24 régiments divisionnaires et les 12 régiments de corps d'armée. Restent encore à résoudre deux importants problèmes : l'augmentation effective des batteries d'artillerie de campagne, (nous n'avons que 94 pièces par corps d'armée), comme conséquence de la réduction de 6 à 4 des pièces de la batterie et l'augmentation effective des pièces par corps d'armée.

On peut prévoir qu'on ne tardera pas à donner sa solution à cette grave question.

INFORMATIONS

SUISSE

Promotions. — Le capitaine Alfred Thélin, à Lausanne, brevet du 29 décembre 1903, prend le commandement du bataillon de fusiliers 16, avec promotion au grade de major.

Manœuvres du 2^e corps d'armée. — Les officiers français qui désirent suivre les manœuvres du 2^e corps d'armée en tenue civile y ont été autorisés

par le ministre de la guerre français et le Département militaire suisse. La direction des manœuvres leur délivrera des cartes de légitimation comme aux officiers suisses en tenue civile.

Troisième Raid militaire bâlois pour officiers suisses de toutes armes. — *Conditions.* — 1. Les officiers de Bâle-Ville organisent, pour le 16 octobre 1910, un raid militaire pour officiers suisses de toutes armes.

2. Distance, environ 50 kilomètres, en majeure partie dans le terrain, avec obstacles de chasse naturels et artificiels abordables pour tous chevaux de service.

Départ et arrivée à Bâle.

Les concurrents partiront individuellement dans un ordre fixé par tirage au sort.

La route leur sera indiquée une heure avant leur départ.

Chaque concurrent recevra une carte au 1/100 000, sur laquelle les obstacles et stations de contrôle seront indiqués.

3. Pour pouvoir, en cours de route déjà, se rendre compte de l'état des chevaux et disqualifier ceux épuisés, le comité du Raid se réserve d'imposer, à une ou plusieurs stations de contrôle, des arrêts de même durée pour tous les concurrents. — Ces arrêts ne seront portés à la connaissance des concurrents qu'à la station de contrôle à laquelle ils auront lieu.

4. Tenue : blouse, casquette et sabre. — Harnachement à volonté.

5. Les concurrents devront donner, avec leur inscription, le nom (pour les chevaux fédéraux le numéro), la robe, l'âge, la race, le pedigree, les prix gagnés antérieurement (en particulier les courses gagnées avec le montant des prix), ainsi que le domicile des chevaux qu'ils ont l'intention de monter.

Les concurrents qui voudront profiter du 5 % de décharge (§ 8 d.) devront en faire la déclaration lors de leur inscription.

6. Les inscriptions sont personnelles pour l'officier et non pour le cheval ; elles devront être faites jusqu'au 9 octobre avec droit de 25 fr. — ou jusqu'au 14 octobre avec droit de 50 fr. — Le Raid doit être couru avec un seul et même cheval.

7. Les entraîneurs seront interdits.

8. Pour le calcul du temps employé et le classement, recevront :

a) Une surcharge de 7 % les chevaux ayant, depuis 1908, gagné au minimum 1000 fr. en courses.

b) Une surcharge de 3 %, les officiers demeurant à Bâle ou dans un rayon de 30 kilomètres (le centre de la circonférence est la gare des C.F.F.).

c) Une décharge de 3 %, les chevaux fédéraux n'ayant encore gagné aucun prix en espèces.

d) Une décharge de 5 ‰, les officiers montant (selle et bride non comprises) avec 80 kg.

Les surcharges et décharges seront calculées sur le meilleur temps employé, déduction faite des arrêts obligatoires éventuels à des stations de contrôle.

9. Prix :	I. prix	Fr.	700.
	II. »	»	500.
	III. »	»	300.
	IV. »	»	200.
	V. »	»	150.
	VI. »	»	100.

Prix d'honneur offert par le Club Hippique Suisse.

Prix d'honneur offert par la Société des Officiers de Bâle-Ville.

Prix d'honneur offert par la Section de Bâle du Schweiz. Rennverein.

Ainsi que d'autres prix d'honneur.

Prix offert par le Club Hippique Suisse : Si parmi les 6 premiers chevaux se trouve un cheval né en Suisse, son propriétaire recevra 300 fr. en espèces, son éleveur recevra 100 fr., prime d'élevage.

Le cheval devra remplir les conditions des présentes propositions.

L'identité sera établie avant le départ par un certificat d'origine.

Prix d'honneur offert par la Société des officiers d'artillerie de Bâle à l'officier d'artillerie le mieux classé.

10. N'auront droit à un prix, à un gobelet ou à l'indemnité de route, que les concurrents qui auront passé tous les obstacles et stations de contrôle entre les deux fanions blancs et dont les chevaux seront trouvés en bonne condition à l'arrivée.

11. Les concurrents qui emploieront au maximum 4 heures (arrêts obligatoires éventuels à des stations de contrôle non compris), qui ne recevront pas de prix d'honneur et qui rempliront les conditions du § 10, recevront un gobelet en souvenir de leur participation.

En outre, ceux des concurrents qui ne recevront pas de prix en espèces et qui rempliront les conditions du § 10, recevront une indemnité de route kilométrique de 0 fr. 20, du domicile de leur cheval à Bâle.

12. Le Raid aura lieu quel que soit le nombre des inscriptions.

13. Examen de la condition des chevaux, lundi le 17 octobre à 9 heures du matin, sur la St-Jakobsmatte.

14. Les concurrents pourront, sur désir exprimé lors de leur inscription, loger leurs chevaux dans des écuries particulières.

15. Le résultat du tirage au sort de l'ordre de départ, le lieu et l'heure du départ, seront publiés le 15 octobre, à 6 heures du soir, au Stadt Kasino.

16. Distribution des prix, lundi le 17 octobre à midi au Sommer-Kasino, ensuite lunch.

17. Adresser les demandes de renseignements et inscriptions au capitaine d'état-major J. Simon, 39 Dufourstrasse (Téléphone 566) avec la mention « Distanzritt » sur l'enveloppe.

Bâle, le 8 juin 1910.

Le Comité du Raid.

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en mars avril 1910.

- Ba 322. *Schweizer Studien zur Geschichtswissenschaft*. II. Bd. Heft 1: Zinsli, Ph.: *Politische Gedichte aus der Zeit der Bündner Wirren (1603-1639)*. Zürich 1910. 8.
- Ba 332. Kasser, P.: *Geschichte des Amtes und des Schlosses Aarwangen*. Bern 1908. 8.
- Db 47. Daniels, Emil: *Das antike Kriegswesen*. Leipzig 1910. 8. Sammlung Göschen.
- De 111. Perrucchetti, G.: *La presa di Susa. Preceduta da un rapido sguardo sulla campagna del 1690 in Piemonte*. Roma 1894. 8.
- De 112. *La guerre de la succession d'Autriche (1740-1748)*. Par le major Z. Paris 1909. 8.
- Dd 284. *Beiträge zur Geschichte der Befreiungskriege*. Hrsg. von K. Friedrich. 1. Heft: Vitzthum von Eckstatt, K.: *Die Hauptquartiere im Herbstfeldzuge 1813 auf dem deutschen Kriegsschauplatze*. Berlin 1910. 8.
- Dd 285. *Vichier-Guerre: 1814. Opérations en Savoie et en Dauphiné*. Paris 1910. 8.
- Df 510. *Rennenkampf: La bataille de Moukden*. Paris 1910. 8.
- Df 511. Culmann, F.: *Etude sur les caractères généraux de la guerre d'Extrême-Orient*. Paris 1909. 8.
- E. 667. Færster, W.: *Prinz Friedrich Karl von Preussen. Denkwürdigkeiten aus seinem Leben*. I. Bd. 1828-1864. Stuttgart 1910. 8.
- E. 668. Silbermann: *Souvenirs de campagne. 5 ans à la légion étrangère, 10 ans dans l'infanterie de marine*. Paris 1910. 8.
- E 669. Ullrich, R.: *Die Feuerprobe der russischen Armee. Tagebuchblätter aus dem Hauptquartiere des 17. Armeekorps niedergeschrieben im Kriege 1904/1905*. Berlin 1910. 8.
- E 696. *Friedrich der Grosse. Denkwürdigkeiten aus seinem Leben*. Zusammengestellt von Franz Eyssenhardt. 2. Aufl. Neubearb. von Georg Winter. 2 Bände. Leipzig 1910. 8.
- E 697. Hæseler, Graf von: *Zehn Jahre im Stabe des Prinzen Friedrich Karl. Erinnerungen*. I. Bd. 1860-1864. Leipzig 1910. 8.

- Ga 99. Creuzinger, Paul: *Die Probleme des Krieges*. Teil 3: Die Kriegführung Napoleons I. Band 1.: Bonapartes Kriegführung. Leipzig 1910. 8.
- Ga 119. Mordacq: *Etudes stratégiques*. Paris 1910, 8.
- Hc 52. Neumann: *Die internationalen Luftschiffe 1910*. Oldenburg i. Gr. 8
- Hc 53. *Conférence internationale de navigation aérienne*. Exposé des vues des puissances d'après les memorandums adressés au gouvernement français. Paris 1909. fol.
- Jb 50. Körner v. Siegringen, Theodor: *Kavallerie-Telegraphen-Patrouillen (S.-A.)*. Wien 1910. 8.
- Jc 60. Morelle: *Le bilan des idées dans l'artillerie de campagne*. Paris 1910. 8.
- Jc 61. Rouquerol J.: *Artillerie moderne*. Paris 1909. 8.
- Jc 62. Hoen: *Führungstechnik der Artillerie (Feldartillerie und schwere Artillerie) im Feldkriege*. 2. Aufl. München 1910. 8.
- Jd 242. Cecchi, G.: *L'ordinamento ternario della fanteria rispetto alla tattica e all'avanzamento degli ufficiali*. Pinerolo 1910. 8.
- Jd 243. Wolff, Gustav: *Reglementare Taktik*. Ein Studienbehelf auf Grund des Regiments verfasst. Teil. 1: Gefechtstaktik der Infanterie. Wien & Leipzig 1910. 8.
- Kb 43. Holleben, v.: *Der Schiessunteroffizier*. Aus der Praxis für die Praxis. Berlin 1910. 8.
- Kb 44. Moser, v.: *Anlage und Durchführung von Uebungsritten und Uebungsreisen im Gelände*. Berlin 1910. 8.
- Lb 430. Kühn, K.: *Die neue 8 cm. Feldkanone M. 5 Oesterreich - Ungarns*. Wien 1910. 8.
- Lb 463. Macar, J. de, et Delattre, S.: *Les explosifs militaires violents*. Liège 1909. 8.
- Lb 464. Wille, R.: *Das gezogene Schrapnel*. Berlin 1910. 8.
- Pa 303. Kirchner, M.: *Lehrbuch der Militär-Gesundheitspflege*. 2. Aufl. des « Grundriss der Militärgesundheitspflege ». I. Bd. Leipzig 1910. 8.
- Sc. 277. Huguenin, Albert: *Locarno - Venedig. Pontonnier - Fahrverein*. Zurich 1909. 8.
- Vc 86. Lelewer, Georg: *Die strafbaren Verletzungen der Wehrpflicht in rechtsvergleichender und rechtshistorischer Darstellung*. Wien & Leipzig. 1907. 8
- Ve 151. Nasi, L.: *Prepariamoci alla vittoria!* Torino 1910. 8.
- Yb 417. *Leitfaden für den Unterricht über Truppendienst (Dienstkenntnis) auf den Königlichen Kriegsschulen*. 13. Aufl. Berlin 1910. 8.
- Yd 197. Perrucchetti, G.: *Questioni militari di attualità*. Torino 1910. 8.
- Yd 198. Bertoli, T. G.: *Difesa nazionale e nazione armata*. Modena 1910. 8.
- Yf 212. *Règlement pour l'instruction spéciale des troupes du génie dans l'armée russe. Fortification de campagne*. 1^{re} partie: Technique. Traduit du russe par G. Wehrlin et J. Virlet.

BELGIQUE

Obusier de campagne léger. — En 1905, aussitôt après l'adoption du canon de campagne Krupp, le ministère de la guerre s'est préoccupé de l'acquisition d'un obusier de campagne léger. Des essais comparatifs ont eu lieu en 1906. Ils ont mis en présence un obusier Ehrhardt de 10,5 cm. et des obusiers des deux calibres de 10,5 cm. et 12 cm. des maisons Cockerill et Krupp. Ces essais n'aboutirent pas. On tenait à approfondir encore la question du calibre le plus approprié aux conditions de l'armée.

Ce calibre a été admis de 9,5 cm. environ. De nouveaux essais comparatifs furent alors entrepris au printemps 1909 sur le polygone de Braschaet où furent présentés des modèles de Ehrhardt et de Krupp, ce dernier en association avec Cockerill. St-Chamond s'abstint n'ayant pas à ce moment de modèle répondant aux conditions du concours. Ehrhardt présenta un obusier de 9,5 cm. à recul variable, Krupp deux obusiers de ce même calibre, l'un à long recul constant, l'autre à recul variable et tourillons quelque peu reportés en arrière (système Cockerill-Krupp.).

Le Ministère s'est arrêté à l'obusier Krupp à long recul constant et a commandé à la fabrique une batterie de 4 pièces et 4 caissons ainsi que 1000 cartouches

Ce qu'il est intéressant de remarquer c'est le choix du calibre de 9,5 cm. ce qui permet de limiter à 1000 kg. le poids de la pièce en batterie, et à 1800 kg. celui de la voiture-pièce. Le projectile de 11 kg. est projeté à la vitesse initiale de 160 à 330 m.

ITALIE

Le tir sans projectile. — La *Nuova Rivista di Fanteria* du 15 février 1910 rend compte d'une intéressante expérience de tir sans projectile et exécutée avec l'appareil EM-ME. Le lieutenant-colonel Menarini et le capitaine Emanuele ont imaginé un mécanisme basé sur un principe géométrique immuable qui donne exactement le graphique de précision sans avoir recours au tir à balle.

Les deux officiers ont cherché à exécuter en temps de paix et dans n'importe quel moment et quel lieu, un véritable tir d'infanterie comparable au tir de guerre. Le mécanisme permet le tir dans toutes les positions et dans tous les terrains. Il suffit de choisir un but et d'y placer par exemple un carton où les différents coups tirés viendront se graver, donnant ainsi un véritable graphique vivant. Il sera facile au tireur de constater les erreurs commises et de vérifier si la visée est correcte.

Dans son ensemble le système EM-ME peut se comparer à un pantographe à distance. Il permet le tir dans les circonstances les plus diverses et il

indique les résultats coup par coup. L'appareil au complet est contenu dans une cassette de 30, 35, 75 cm. et le poids qui s'ajoute au fusil est de 420 gr. Il serait désirable de voir l'appareil fonctionner sur nos places d'armes où il simplifierait énormément l'instruction individuelle du tireur.

BIBLIOGRAPHIE

Die Schlacht am Morgarten, von P. Wilhelm SIDLER. — Un vol. grand in-8°. Zurich 1910. Orell Fussli, éditeur.

Dans un esprit de patriotisme peut-être un peu étroit, Zougois et Schwytzois se disputent le champ de bataille de Morgarten. Les uns et les autres revendiquent l'honneur de comprendre dans leur territoire les lieux où fut scellée par la victoire l'alliance de 1291. Les monuments se contredisent comme les écrivains : l'ancienne chapelle commémorative est sur Schwytz, selon la tradition ; le nouveau monument est sur Zoug comme le veut une opinion plus moderne mais dont le fondement ne repose pas non plus sur la certitude absolue.

C'est moins par un souci d'amour-propre que pour élever aux combattants de Morgarten un monument littéraire digne de la grande page qu'ils ont écrite dans le sang, que le gouvernement schwytois a chargé le Père bénédictin Sidler de revoir les pièces du procès et d'en fixer, si possible, la solution. « Nous ne voulons que la vérité historique, lui fut-il dit, sans préoccupation de savoir à qui, des anciennes ou des nouvelles opinions, elle donne raison ni des solutions qu'à l'aide d'exactes recherches elle imposera aux nombreuses controverses qui se rattachent au récit de la bataille de Morgarten. »

Le Père Sidler s'est mis à la besogne, et encore qu'ici et là le Schwytzois, comme il est naturel, laisse percer le bout de l'oreille, son volume est bien réellement un beau monument élevé à la mémoire des pères. Peu importe que le dénouement de la campagne ait eu lieu à la Figlenfluh, comme il l'affirme, ou trois kilomètres plus au nord, vers Schranken, selon le dire de son dernier antagoniste, le Dr Hans Herzog, dans la *Monatschrift*, la victoire ne fut pas moins belle, non seulement par ses suites politiques dont bénéficièrent six siècles de liberté, mais par les qualités militaires qu'elle révèle chez le vainqueur.

Le récit du Père Sidler est étendu et très minutieux. L'auteur s'est employé d'abord à rétablir l'état des lieux, puis il examine la littérature de son sujet, chroniqueurs, historiens, écrivains militaires, et complète ce défrichement préalable des sources par l'examen des pièces officielles et des documents authentiques.

Il aborde alors le récit proprement dit, expose l'état politique des Waldstätten avant l'alliance, rappelle la nature de celle-ci, et nous montre les Confédérés prêts à la défendre par la guerre. C'est une croyance très erronée qui veut que les combattants de Morgarten fussent de simples pâtres attaqués par la maison d'Autriche sans provocation de leur part ni préparatifs. L'histoire ainsi contée n'est pas l'histoire. Les Waldstätten, les Schwytzois particulièrement, non seulement s'attendaient à la guerre et s'y préparaient, mais ils la voulaient, la considérant comme nécessaire à la consolidation des libertés qui leur avaient été octroyées par les chartes impériales. Ils s'y préparèrent de deux façons : en ceignant leur territoire d'une véritable ceinture d'ouvrages fortifiés qui ne laissaient ouvert à l'in-